

www.coe.int/cybercrime

Strasbourg, version 14 novembre 2025

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-CY (2025)11

Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

T-CY 33

Rapport sur la 33^{ème} réunion plénière du Comité de la Convention sur la cybercriminalité

Strasbourg, 13 - 14 novembre 2025

33^{ème} réunion plénière du T-CY

Strasbourg, France, 13 - 14 novembre 2025

1. Introduction

La 33^{ème} réunion plénière du Comité T-CY, réunie à Strasbourg du 13 au 14 novembre 2025, a été présidée par Pedro Verdelho (Portugal) et ouverte par Matthias Kloth (Chef du Service de la gouvernance numérique et du sport, Conseil de l'Europe).

Quelques 205 représentants de 75 Parties et de 11 États observateurs, ainsi que de 2 organisations internationales et d'un comité du Conseil de l'Europe ont participé en personne (145) ou en ligne (60) à cette réunion.

La plénière du T-CY a été précédée d'une réunion du groupe de travail T-CY sur l'intelligence artificielle (11 novembre 2025) et d'un échange du T-CY avec l'industrie et les fournisseurs de services organisé avec le soutien du projet conjoint CyberSPEX de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (12 novembre 2025).

2. Décisions

Le T-CY a décidé :

Point 1 - Ouverture de la 33^{ème} plénière et adoption de l'ordre du jour

- Noter l'intérêt croissant pour la Convention sur la cybercriminalité et ses protocoles en 2025, comme en témoignent les adhésions et les demandes d'adhésion.
- Exprimer sa gratitude à Alexander Seger, ancien chef de la division de la cybercriminalité et secrétaire exécutif du T-CY, pour les services et les contributions remarquables qu'il a apportés au fil des ans.

Point 2 - Élections au Bureau du T-CY

- Remercier l'ancien vice-président Nathan Whiteman (Australie) et l'ancienne membre du Bureau Sara Pangrazzi (Suisse) pour leur contribution aux travaux du T-CY au cours des dernières années.
- Élire Anne-Marie Le Bel (Canada) au poste de vice-présidente et Judith Herrnfeld (Autriche) à l'autre poste vacant du Bureau du T-CY pour le reste du mandat du Bureau actuel, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2026.

Point 3 - État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention sur la cybercriminalité et à ses protocoles

- Noter l'intérêt croissant des États du monde entier pour l'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité (STE 185) et à ses Protocoles sur la xénophobie et le racisme (STE 189) et sur les preuves électroniques (STCE 224), comme en témoignent les adhésions et les demandes d'adhésion au cours des derniers mois.
- Saluer les récentes adhésions à la Convention sur la cybercriminalité de la Nouvelle-Zélande et du Vanuatu.

- De se féliciter de l'adhésion, depuis la dernière Plénière, de Malte au Premier Protocole additionnel sur la xénophobie et le racisme (STE 189).
- D'encourager les Parties à la Convention sur la cybercriminalité à adhérer au premier Protocole additionnel sur la xénophobie et le racisme (STE 189).
- De se féliciter de la signature, depuis la dernière Plénière, du Deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité (STCE 224) par la Norvège et, au cours de la présente Plénière, par la Bosnie-Herzégovine.
- Encourager toutes les Parties à la Convention à signer et à ratifier ce Deuxième Protocole dès que possible afin que ses outils soient mis à la disposition des praticiens et, à cet égard, rappeler que des projets de renforcement des capacités sont disponibles pour soutenir la mise en œuvre de ce Protocole.
- Rappeler aux États les déclarations obligatoires à faire concernant les autorités en vertu des articles 24 (extradition), 27 (entraide) et 35 (point de contact 24/7) lors du dépôt de l'instrument de ratification ou d'adhésion à la Convention sur la cybercriminalité.
- Encourager les représentants du T-CY à soutenir le processus de consultation concernant les demandes d'adhésion conformément au plan de travail du T-CY.
- Rappeler que les invitations à adhérer sont valables pour une période de cinq ans et qu'une fois qu'un État a adhéré à la Convention, l'adhésion au premier Protocole ainsi que la signature et la ratification du deuxième Protocole sont possibles à tout moment.

Point 4 - Informations fournies par les parties et les observateurs

- Nous nous félicitons des informations fournies par l'Albanie, l'Allemagne, l'Argentine, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Cabo Verde, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, la Corée, les Fidji, la France, le Ghana, Israël, l'Italie, le Kenya, Maurice, le Maroc, la Moldavie, Monaco, la République dominicaine, la République tchèque, le Mozambique et le Monténégro, Mozambique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Macédoine du Nord, Nigeria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, São Tomé et Príncipe, Sierra Leone, Slovaquie, Espagne, Tunisie, Tonga, Trinidad et Tobago, Türkiye, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Vanuatu ainsi que l'Union européenne (Commission et EUROJUST).
- Se féliciter des progrès accomplis dans le renforcement des cadres juridiques et institutionnels nationaux afin de garantir un accès plus efficace aux preuves électroniques et une coopération internationale renforcée dans le cadre de la Convention de Budapest et de son deuxième protocole additionnel.
- Noter qu'une grande partie des progrès réalisés par les Parties et les Observateurs est due aux activités de renforcement des capacités menées par le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC).

Point 5 - Deuxième Protocole sur le renforcement de la coopération et la divulgation des preuves électroniques (STCE 224)

- Souligner la pertinence des outils du Deuxième Protocole pour une réponse efficace de la justice pénale aux défis de la cybercriminalité et des preuves électroniques.
- Se féliciter de la signature imminente du Deuxième Protocole par de nouveaux États.

- Se féliciter des mesures prises par les Parties pour mettre en œuvre les dispositions du Deuxième Protocole dans leur droit interne.
- Encourager les Parties à la Convention à accélérer le processus de ratification afin de permettre à ce Protocole d'entrer en vigueur dès que possible.
- Noter que les projets de renforcement des capacités du C-PROC sont disponibles pour soutenir les États dans la mise en œuvre de ce protocole.
- Prendre note des travaux en cours sur le projet de formulaires-type et d'ordonnances au titre des articles 6 à 9 du deuxième protocole et inviter le projet CyberSPEX à poursuivre leur élaboration, à tenir le Bureau du T-CY informé des progrès réalisés et à présenter une mise à jour lors de la prochaine session plénière en vue de l'approbation de ces modèles par le T-CY.
- Inviter les membres du T-CY à faire part de leurs commentaires sur ces modèles au secrétariat du T-CY avant le 31 janvier 2026.

Point 6 - Plan de travail du T-CY 2026 - 2027

- Adopter le plan de travail du T-CY pour 2026 - 2027.

Point 7 - Évaluations T-CY

- Adopter le questionnaire sur le suivi fourni par les Parties aux recommandations du rapport d'évaluation au titre de l'article 19 et inviter toutes les Parties à contribuer à ce suivi en soumettant des réponses au questionnaire avant le 30 juin 2026.

Point 8 - Groupe de travail T-CY sur l'intelligence artificielle

- Prendre note de la mise à jour fournie par le groupe de travail T-CY sur la cybercriminalité, les preuves électroniques et l'intelligence artificielle.
- Noter que Gareth Sansom (Canada) a quitté la présidence du groupe de travail et exprimer notre gratitude pour ses contributions.
- Remercier Claudio Peguero (République dominicaine) d'avoir présidé la réunion en personne du groupe de travail à Strasbourg le 11 novembre 2025 et l'inviter à présider le groupe de travail.
- Encourager le C-PROC à poursuivre le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité, de preuves électroniques et d'intelligence artificielle, conjointement avec le groupe de travail, afin de garantir une approche ciblée et cohérente.

Point 9 - Renforcement des capacités

- Noter avec une grande satisfaction les réalisations du Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) en Roumanie et souligner son soutien à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention sur la cybercriminalité et de ses protocoles ainsi qu'au renforcement des capacités de la justice pénale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques dans de nombreux États.
- Reconnaître l'assistance technique fournie par le C-PROC pour faire face aux menaces de la cybercriminalité et renforcer la coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques.

- Se féliciter de l'étroite coopération entre le T-CY et le C-PROC pour garantir une approche stratégique et cohérente des efforts de renforcement des capacités.
- Remercier le Canada, le Japon, Malte, les Pays-Bas et le Royaume-Uni pour leurs récentes contributions volontaires et l'Union européenne pour le cofinancement de projets conjoints.
- Inviter les membres du T-CY et d'autres donateurs et organisations à s'associer au C-PROC et à envisager des contributions volontaires afin de permettre la poursuite des projets actuels et le lancement de nouveaux projets par le C-PROC.

Point 10 - Biens virtuels et pertinence de la Convention sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole

- Prendre note de la mise à jour d'un projet d'étude cartographique sur les biens virtuels et la pertinence de la Convention sur la cybercriminalité.
- Inviter les membres du T-CY à fournir au Bureau et au Secrétariat du T-CY des informations complémentaires, le cas échéant.
- Demander au Secrétariat de partager la compilation des réponses au questionnaire avec les membres et observateurs du T-CY.
- Inviter les membres et observateurs supplémentaires à soumettre leurs réponses au questionnaire avant le 31 janvier, s'ils le souhaitent.

Point 11 - Fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 et du répertoire des autorités compétentes en matière d'extradition et d'assistance mutuelle

- Se féliciter que des points de contact 24/7 soient en place dans toutes les Parties actuelles à la Convention et soient en mesure de répondre rapidement et, en particulier, de l'utilisation opérationnelle croissante du réseau 24/7.
- Encourager les membres du réseau 24/7 à continuer à le promouvoir au niveau national, compte tenu de sa valeur pour la coopération internationale.
- Souligner le soutien continu apporté par le C-PROC, par le biais de projets de renforcement des capacités, à la mise en place et au renforcement des capacités des points de contact 24/7.
- Accueillir favorablement le répertoire complémentaire des autorités chargées de l'entraide (article 27) et de l'extradition (article 24) dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité, préparé par le Secrétariat T-CY, et inviter les Parties qui ne l'ont pas encore fait à fournir les informations nécessaires pour compléter le répertoire dans les meilleurs délais.
- Noter que les Parties peuvent également envisager de mettre à jour leurs déclarations concernant ces autorités sur le site web du Bureau des Traités du Conseil de l'Europe.
- Accueillir la présentation du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes de coopération en matière pénale (PC-OC) du Conseil de l'Europe sur les informations relatives aux pays sur le site web du PC-OC.
- Inviter les Parties à indiquer avant le 15 décembre 2025 toute information contenue dans le répertoire complémentaire des autorités pour les articles 24 et 27 qu'elles ne souhaitent pas rendre publique, et demander au Secrétariat du T-CY de rendre le répertoire accessible au

public sur le site web du T-CY et de la Division de la cybercriminalité, en tenant compte des indications fournies par les Parties.

Point 12 - Notes d'orientation

- Inviter le Bureau du T-CY à réfléchir aux thèmes proposés par les membres du T-CY, tels que, par exemple, les cyberactivités illicites se déroulant sur le darknet, comme le "crime-as-a-service" (article 6), la "juridiction" (article 22) ou le réseau 24/7 (article 35).

Point 13 - Cyberviolence

- Remercier les membres et observateurs du T-CY pour leurs réponses au questionnaire.
- Inviter les membres et observateurs supplémentaires à soumettre leurs réponses au questionnaire avant le 31 janvier 2026, s'ils le souhaitent.
- Demander au Secrétariat du T-CY de mettre à jour la ressource en ligne du Conseil de l'Europe sur la cyberviolence sur la base des réponses soumises par les membres et observateurs du T-CY.
- Souligner l'importance des synergies entre les travaux du T-CY et du Comité de Lanzarote, et convenir de tenir une session conjointe avec le Comité de Lanzarote dans la matinée du 2 juin 2026.

Point 14 - Processus des traités des Nations unies

- Prendre note de la cérémonie de signature de la "Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité" (25-26 octobre 2025, Hanoi, Viet Nam) au cours de laquelle 72 États ont signé cette convention.
- Noter que ce traité est largement conforme à la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et comprend des garanties en matière de droits de l'homme et d'État de droit, tout en prenant note des préoccupations soulevées par la société civile, l'industrie et d'autres parties prenantes.
- Soutenir l'implication des parties prenantes dans les travaux futurs liés au traité des Nations unies.
- Considérer que les synergies possibles entre la Convention sur la cybercriminalité et le traité des Nations unies devraient être explorées, notamment en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités.
- Encourager les Parties et les observateurs à participer à la prochaine session du Comité ad hoc chargé d'élaborer le projet de texte du règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité (Vienne, Autriche, 26-30 janvier 2026).

Point 15 - Ressources financières du T-CY

- Prendre note que le T-CY est partiellement financé par le budget ordinaire du Conseil de l'Europe mais dépend également de contributions volontaires étant donné que de nombreuses Parties à la Convention ne sont pas membres du Conseil de l'Europe et, par conséquent, ne contribuent pas au budget ordinaire de l'organisation.

- Noter que le T-CY est confronté à un déficit de financement, le projet Octopus manquant de ressources adéquates, ce qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à mener à bien les activités prévues par le T-CY en 2026.
- Par conséquent, encourager fortement les Parties et les observateurs du T-CY à fournir des contributions volontaires au projet Octopus - conformément à la décision prise par le T-CY en 2013 et comme prévu à l'article 12.1 du règlement intérieur du T-CY - afin de permettre le fonctionnement du T-CY en 2026.

Point 16 - Réunions avec les parties prenantes

- Se féliciter de l'échange entre le T-CY et l'industrie et les fournisseurs de services qui s'est tenu avant la présente session plénière, le 12 novembre 2025, et remercier le projet conjoint CyberSPEX du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne pour le soutien qu'il a apporté à l'organisation de cet échange.
- Souligner l'importance de l'engagement avec les parties prenantes et organiser une réunion avec la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées pour échanger des points de vue et partager des informations dans l'après-midi du 2 juin 2026.

Point 17 - Questions diverses

Point 18 - Date des 34^{ème} et 35^{ème} plénières du T-CY

- Tenir le 34^{ème} T-CY du 2 au 4 juin 2026 à Strasbourg, y compris une session conjointe avec le Comité de Lanzarote le matin du 2 juin, et une réunion avec les parties prenantes l'après-midi du même jour.
- Tenir le 35^{ème} T-CY du 12 au 13 octobre 2026 à Strasbourg, suivi de la Conférence Octopus du 14 au 16 octobre 2026.

Annexe

Annexe 1 : Ordre du jour

Agenda / Ordre du jour

(Please note that agenda items marked with * are for decision by the members representing contracting Parties to the Convention)

(Veuillez noter que les points de l'ordre du jour marqués d'un * doivent faire l'objet d'une décision par les membres représentant les Parties contractantes à la Convention)

Day 1 / Jour 1 ¹ 9h30	1. Opening of the 33 rd Plenary and adoption of the agenda	1. <i>Ouverture de la 33^{ème} session plénière et adoption de l'ordre du jour</i>
	2. T-CY Bureau elections* T-CY 31 (11-12 December 2024) elected a new T-CY Bureau with a mandate of two years. However, one member (Nathan Whiteman (Australia)) has since changed position and is no longer available to serve as Vice-Chair and perform Bureau function. Another member (Sara Pangrazzi (Switzerland)) is also unable to perform Bureau functions due to an upcoming position change. In line with Article 5.3 of the Rules of Procedure, "[I]f a member of the Bureau ceases to be a member of the T-CY or resigns his/her office before its normal expiry, the T-CY may elect a successor for the remainder of the term of that office." T-CY Members are invited to elect the successors to both positions in accordance with Article 6 of the Rules of Procedure , and "in accordance with an equitable distribution of posts, taking into account in particular, geographical distribution, gender balance and legal systems." In order to facilitate elections, Parties wishing to express an interest or require clarifications are encouraged to contact the Secretariat by 3 November 2025.	2. <i>Election du Bureau T-CY*</i> <i>Lors de sa 31^{ème} session plénière (11-12 décembre 2024) le T-CY a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans. Cependant, l'un des membres (Nathan Whiteman (Australie)) a depuis changé de poste et n'est plus disponible pour occuper la fonction de vice-président et exercer les fonctions du Bureau. Un autre membre (Sara Pangrazzi (Suisse)) n'est également plus en mesure d'exercer les fonctions du Bureau en raison d'un changement de poste imminent. Conformément à l'article 5.3 du règlement intérieur, « si un membre du Bureau cesse d'être membre du T-CY ou démissionne de ses fonctions avant l'expiration normale de son mandat, le T-CY peut élire un successeur pour la durée restante du mandat ».</i> <i>Les membres du T-CY sont invités à élire les successeurs aux deux postes conformément à l'article 6 du règlement intérieur et « selon une répartition équitable des postes, en tenant compte notamment de la répartition géographique, de l'équilibre entre les sexes et des systèmes juridiques ».</i> <i>Afin de faciliter les élections, les parties souhaitant manifester leur intérêt ou demander des éclaircissements sont invitées à contacter le secrétariat avant le 3 novembre 2025.</i>
9h45	3. State of signatures, ratifications and accessions to the Budapest Convention and its Protocols and of participation in the T-CY	3. <i>État des signatures, ratifications et adhésions à la Convention de Budapest et à ses protocoles et de la participation au T-CY</i>

¹ Indicative time / heure indicative

	<ul style="list-style-type: none"> - Which authorities do Parties consider empowering as competent to issue an order under Article 8.1? - Which authorities do Parties consider designating as competent under Article 8.10.a and 8.10.b? <p>Do Parties intend to make the declaration under Art. 8.11 requiring that requests by other Parties under this article be submitted to it only by central or authorities mutually determined?;</p> <p>Other questions/implementation challenge.</p> <p>The Secretariat will provide an update on the templates for requests and orders (Art. 6-9 of the Second Protocol) currently being developed under the CyberSPEX project.</p> <p>T-CY members are invited to discuss these templates.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Quelles autorités les Parties envisagent-elles d'habiliter à délivrer une injonction au titre de l'article 8.1 ?</i> - <i>Quelles autorités les Parties envisagent-elles de désigner comme compétentes au titre des articles 8.10.a et 8.10.b ?</i> - <i>Les Parties ont-elles l'intention de faire la déclaration prévue à l'article 8.11, exigeant que les demandes soumises par d'autres Parties visées par le présent article soient transmises uniquement par les autorités centrales ou les autorités désignées d'un commun accord ?</i> - <i>Autres questions/défis liés à la mise en œuvre.</i> <p><i>Le Secrétariat fournira une mise à jour sur les modèles de demandes et d'injonctions (articles 6 à 9 du deuxième protocole) actuellement en cours de préparation dans le cadre du projet CyberSPEX.</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à examiner ces modèles.</i></p>
16h15	<p>6. T-CY Workplan 2026 – 2027*</p> <p>T-CY members are invited to consider the draft T-CY Workplan 2026-2027 in view of adoption.</p>	<p>6. <i>Programme de travail du T-CY 2026-2027*</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à examiner le projet de programme de travail du T-CY 2026-2027 en vue de son adoption.</i></p>
17h00	<p>7. T-CY assessments* (Action 2.2 of the T-CY workplan)</p> <p>The T-CY Assessment report on Article 19 of the Convention invites Parties to provide an update on follow up to applicable recommendations falling under the responsibility of domestic authorities to report back to the T-CY no later than 18 months from adoption of this report on measures taken to permit the T-CY, in line with the Rules of Procedure (Article 2.1.g), to review progress made.</p> <p>T-CY members are invited to consider, in view of adoption, the draft questionnaire (document T-CY (2025)10) prepared by the Bureau on follow up given by Parties to Recommendations of the Article 19 Assessment report.</p>	<p>7. <i>Évaluations du T-CY*</i> (Action 2.2 du programme de travail du T-CY)</p> <p>Le rapport d'évaluation du T-CY sur l'Article 19 de la Convention invite les Parties à fournir une mise à jour sur le suivi des recommandations applicables relevant de la responsabilité des autorités nationales afin de rendre compte au T-CY, au plus tard 18 mois après l'adoption de ce rapport, des les mesures prises pour permettre au T-CY, conformément au Règlement intérieur (Article 2.1.g), d'examiner les progrès réalisés.</p> <p>Les membres du T-CY sont invités à examiner, en vue de son adoption, le projet de questionnaire (document T-CY (2025)10) préparé par le Bureau concernant le suivi donné par les Parties aux recommandations du rapport d'évaluation de l'Article 19.</p>

<p>Day 2/jour 2 9h30</p>	<p>8. T-CY Working Group on Artificial Intelligence (Action 4.1 of the T-CY workplan)</p> <p>The AI Working Group will provide an update on the preparation of the mapping study on AI.</p>	<p>8. <i>Groupe de travail du T-CY sur l'intelligence artificielle (Action 4.1 du programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Le groupe de travail sur l'IA fournira une mise à jour sur la préparation de l'étude cartographique sur l'IA.</i></p>
<p>10h30 (Break / pause 11h00)</p>	<p>9. Capacity building (Action 2.5 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members and observers will be provided with an update on activities of the Cybercrime Programme Office of the Council of Europe (C-PROC) in Romania.</p>	<p>9. <i>Renforcement des capacités (Action 2.5 du programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Les membres et les Observateurs du T-CY recevront des informations à jour sur les activités du Bureau du Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC) en Roumanie.</i></p>
<p>11h15</p>	<p>10. Virtual assets and the relevance of the Convention on Cybercrime and its Second Protocol (Action 4.1 of the T-CY workplan)</p> <p>The Secretariat will provide an update on the ongoing work.</p>	<p>10. <i>Les biens virtuels et la pertinence de la Convention sur la cybercriminalité et de son deuxième protocole (Action 4.1 programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Le Secrétariat fera le point sur les travaux en cours.</i></p>
<p>11h45</p>	<p>11. Functioning of the 24/7 Network of contact points and Directory of authorities for extradition and mutual assistance (Action 2.3 of the T-CY workplan)*</p> <p>T-CY members are invited to consider an update by the Secretariat on the functioning of the 24/7 Network of contact points and the complementary directory of authorities for mutual assistance (Article 27) and extradition (Article 24) under the Convention on Cybercrime, and to consider whether to make the complementary directory of authorities for Articles 24 and 27 publicly available on the website of the T-CY and the Cybercrime Division.</p>	<p>11. <i>Fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 et le répertoire complémentaire des autorités pour l'extradition et l'assistance mutuelle (Action 2.3 du programme de travail du T-CY)*</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à examiner une mise à jour du Secrétariat sur le fonctionnement du réseau de points de contact 24/7 et le répertoire complémentaire des autorités pour l'assistance mutuelle (article 27) et l'extradition (article 24) dans le cadre de la Convention sur la cybercriminalité et, à examiner la possibilité de rendre public le répertoire complémentaire des autorités visées aux articles 24 et 27 sur le site web du T-CY et de la Division de la cybercriminalité.</i></p>
<p>12h30</p>	<p>12. Guidance Notes* (Action 2.1 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members are invited to consider topics for further Guidance Notes, excluding those related to virtual assets and artificial intelligence, which are already under study by the Bureau.</p>	<p>12. <i>Notes d'orientation* (Action 2.1 du programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à envisager des sujets pour l'élaboration de nouvelles Notes d'orientation à l'exclusion de ceux relatifs aux actifs virtuels et à l'intelligence artificielle, qui font déjà l'objet d'une étude par le Bureau.</i></p>
<p>14h30</p>	<p>13. Cyberviolence*</p>	<p>13. <i>Cyberviolence*</i></p>

	<p>The Secretariat will provide an update based on the responses received to the questionnaire on cyberviolence offences (document T-CY (2025)4).</p> <p>T-CY members are invited to consider organising a joint session with the Lanzarote Committee on the morning of 2 June 2025.</p>	<p><i>Le Secrétariat fera le point sur la base des réponses reçues au questionnaire sur les infractions de cyberviolence (document T-CY (2025)4).</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à envisager l'organisation d'une session conjointe avec le Comité de Lanzarote le matin du 2 juin 2025.</i></p>
15h00 (Break / pause 15h45)	<p>14. UN treaty process (Action 4.3 of the T-CY workplan)</p> <p>T-CY members and observers are invited to exchange views on the signing ceremony of the "United Nations Convention against Cybercrime" held in Hanoi, as well as on considerations regarding the signature and ratification of this Convention, and on the work of the Ad Hoc Committee to prepare the draft text of the rules of procedure for the Conference of the States Parties to the UN Convention against Cybercrime</p>	<p>14. <i>Processus de traité des Nations Unies (Action 4.3 du programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Les membres et Observateurs du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur la cérémonie de signature de la « Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité » qui s'est tenue à Hanoi, ainsi que les considérations relatives à la signature et à la ratification de cette Convention, et sur les travaux du Comité spécial chargé de préparer le projet de texte du règlement intérieur de la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité</i></p>
16h00	<p>15. Financial resourcing of the T-CY (Action 5.1 of the T-CY workplan)</p> <p>Information provided by the Secretariat.</p>	<p>15. <i>Ressources financières du T-CY (Action 5.1 du programme de travail du T-CY)</i></p> <p><i>Informations fournies par le Secrétariat.</i></p>
16h30	<p>16. Meetings with stakeholders*</p> <p>T-CY members are invited to exchange views on the 12 November stakeholder meeting and to consider organising a meeting with civil society, the private sector and other relevant stakeholders to exchange views and share information on 2 June 2026.</p>	<p>16. <i>Réunions avec les parties prenantes*</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à échanger leurs points de vue sur la réunion avec les parties prenantes du 12 novembre et à envisager l'organisation d'une réunion avec la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes afin d'échanger des points de vue et de partager des informations le 2 juin 2026.</i></p>
17h00	<p>17. Any other business</p>	<p>17. <i>Questions diverses</i></p>
17h15	<p>18. Date of the 34th T-CY Plenary*</p> <p>T-CY members are invited to decide on the proposal to hold T-CY 34 on 2 - 4 June 2026 in Strasbourg.</p>	<p>18. <i>Date de la 34^{ème} session plénière du T-CY*</i></p> <p><i>Les membres du T-CY sont invités à se prononcer sur la proposition de tenir la 34^{ème} session plénière du 2 au 4 June 2026 à Strasbourg.</i></p>
17h30	<p>19. Conclusions</p>	<p>20. <i>Conclusions</i></p>

Annexe 2 : Liste des participants

LISTE DES PARTICIPANTS EN LIGNE ET EN PERSONNE

**Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
33ème réunion plénière du T-CY**

Palais de l'Europe, Strasbourg, France, et en ligne (Kudo)

13-14 novembre 2025

BUREAU T-CY

Non.	PAYS	Nom et PRÉNOM	Fonction et institution
1.	PORTUGAL	Pedro VERDELHO	Président du T-CY, Procureur, Directeur du Bureau de la Cybercriminalité, Bureau du Procureur Général
2.	BENIN	Sèvi Rodolphe ADJAÏGBE	Responsable du partenariat en matière de cyberdiplomatie et des affaires juridiques, Centre national d'investigation numérique
3.	BRÉSIL	Fernanda TEXEIRA SOUZA DOMINGOS	Procureur fédéral principal, coordinatrice du groupe consultatif et de la task force spéciale pour la lutte contre la cybercriminalité, Service fédéral des poursuites
4.	FIJI	Tupou'tuah BARAVILALA	Directeur général de la transformation numérique du gouvernement, de la cybersécurité et des communications, ministère des communications
5.	GEORGIE	Givi BAGDAVADZE	Chef de l'unité des affaires internationales, Bureau du procureur général
6.	SUISSE	Sara PANGRAZZI	Conseillère juridique, Office fédéral de la justice
7.	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Jane LEE	Procureur, Département de la justice des États-Unis

MEMBRES DU T-CY

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
8.	ALBANIE	Denisa ASKO	Procureur, Bureau des poursuites de Tirana
9.	ALBANIE	Diana Stillo SILA	Chef de l'unité Traités internationaux et coopération judiciaire, ministère de la Justice
10.	ANDORRE	Josep RUA	Point de contact 24/7 pour la police andorrane
11.	ARGENTINE	Lucia BEBEACUA	Conseillère, Ministère de la Justice
12.	ARGENTINE	Mariela BONDAR	-
13.	ARGENTINE	Carolina MAGLIONE	Coordinatrice du programme national de lutte contre la cybercriminalité, Ministère de la Justice
14.	ARGENTINE	María FERRETTI	Conseillère juridique, ministère de la justice
15.	ARGENTINE	Juan Ignacio HERRERO LO GIUDICE	Secrétaire d'ambassade, ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
16.	ARGENTINE	Julian Martin REALE	Conseiller juridique - Cybercriminalité, ministère de la sécurité nationale
17.	ARGENTINE	Guido Edmundo VALENTI ARGÜELLO	Chef de cabinet du sous-secrétaire à la politique pénale, ministère de la justice
18.	ARMÉNIE	Arsen ELOYAN	Chef de la troisième division du département de la cybercriminalité, ministère de l'intérieur
19.	ARMÉNIE	Gevorg MELIKYAN	Troisième secrétaire, division des menaces transnationales, département de la sécurité internationale, ministère des affaires étrangères
20.	ARMÉNIE	Narine GASPARYAN	Conseiller du Procureur général, Bureau du Procureur général
21.	AUSTRALIE	Nithya EVERS	Directrice adjointe, Cyber & Tech Multilateral Engagement Section, Department of Foreign Affairs and Trade (ministère des affaires étrangères et du commerce)
22.	AUSTRALIE	Farah JADEER	Directrice adjointe par intérim, ministère de l'intérieur
23.	AUSTRALIE	Jennifer KIM	Sous-directrice, Département des affaires intérieures
24.	AUSTRALIE	Représentant	Chargé de mission, Département des affaires intérieures

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
25.	AUTRICHE	Judith HERRNFELD	Procureur général, ministère de la justice
26.	AZERBAIJAN	Narmin HUSEYNOVA	Deuxième secrétaire du département de la sécurité internationale, ministère des affaires étrangères
27.	AZERBAIJAN	Nurlan MAMMADLI	-
28.	AZERBAIJAN	Akif MAMMADYAROV	Chef de division, département de criminalistique et de technologie de l'information, bureau du procureur général
29.	AZERBAIJAN	Orkhan MUSTAFAZADE	-
30.	BELGIQUE	Frederik DECRUYENAERE	Conseiller - Chef de Cabinet, Ministère de la Justice
31.	BENIN	Adéfoukè Diane Grâce ASSIKIDANA	Chargée de recherche, de statistiques et de formation, Centre national d'enquêtes numériques
32.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Ivica BOŠNJAK	Vice-ministre, ministère de la sécurité
33.	BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	Mirza JAMAKOVIĆ	Conseiller expert - Enquêteur, Bureau du Procureur

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
34.	BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	Aleksandra JOŠILO	Ministre adjoint, ministère de la justice de Bosnie-et-Herzégovine
35.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Nermin KERANOVIC	Procureur, Bureau du Procureur
36.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Vedran KNEZović	Conseiller du vice-ministre, ministère de la sécurité Bosnie-et-Herzégovine
37.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Marija MATIC	Inspecteur pour la criminalité de haut niveau, ministère de l'intérieur de la République de Srpska
38.	BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	Mladen MRKAJA	Chef du secteur des TIC - Ministre adjoint, ministère de la sécurité
39.	BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	Mirela RIKOVIC KOLDZO	Conseillère experte, ministère de la justice
40.	BOSNIE ET HERZEGOVINE	Représentant	-
41.	BRÉSIL	Pedro FONTOURA SIMOES PIRES	Chef adjoint de la division de la cyberdéfense et de la sécurité, ministère des affaires étrangères
42.	BRESIL	Valdemar LATANCE NETO	Coordinateur général de la cybercriminalité, police fédérale brésilienne

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
43.	BRESIL	Melissa BLAGITZ	Procureur fédéral, Service fédéral des poursuites
44.	BRESIL	Tiago FARIAS	Conseiller juridique, Service fédéral des poursuites
45.	BRESIL	Anamara OSORIO	Procureur principal, Chef de l'unité de coopération internationale, Service fédéral des poursuites
46.	BRESIL	Melina TOSTES HABER	Procureur fédéral, Parquet fédéral
47.	CABO VERDE	Daniel MONTEIRO	Avocat, Ministère de la Justice
48.	CAMEROON	Célestin-Roger TSADJIA	Diplomate, Ministère des relations extérieures
49.	CANADA	Laurence Hortas-Laberge	-
50.	CANADA	Jessica JAHN	Coordnatrice de la lutte contre la cybercriminalité, Affaires mondiales
51.	CANADA	Anne-Marie LE BEL	Conseiller juridique principal, Ministère de la Justice

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
52.	CANADA	Constantina ANTONOPOULOS	Avocat général, Justice Canada
53.	CANADA	Jacqueline PALUMBO	Avocat général principal et Chef, Négociation des traités, Ministère de la Justice
54.	CANADA	KamenMARKOV	Conseiller juridique, Ministère de la Justice Canada
55.	CHILI	Pablo CASTRO	Coordinateur de la cybersécurité, ministère des affaires étrangères
56.	CHILI	Marcela TOLEDO	Directrice de l'unité chargée de la criminalité économique, de la cybercriminalité et du blanchiment de capitaux, ministère public
57.	COLOMBIE	Mónica PEÑA ARAUJO	Ministère des affaires étrangères
58.	COSTA RICA	Juan Carlos CUBILLO MIRANDA	Procureur général adjoint, ministère public
59.	COTE D'IVOIRE	Anet Richard ANGBONON	Juge d'instruction, Division pénale économique et financière, Ministère de la Justice
60.	CROATIE	Ivan GLAVIĆ	Procureur adjoint, Bureau du procureur

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
61.	CHYPRE	Marina MASSOURA	Conseil de la République de Chypre, Bureau juridique
62.	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jakub PASTUSZEK	Chef d'unité, Ministère de la Justice
63.	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Claudio PEGUERO	Ambassadeur pour les affaires cybernétiques, ministère des affaires étrangères
64.	ÉQUATEUR	Augustin FORNELL VEINTIMILLA	Sous-secrétaire aux affaires multilatérales, ministère des affaires étrangères et de la mobilité humaine
65.	ECUADOR	Jeanneth TADEO	-
66.	ESTONIE	Markko KÜNNAPU	Conseiller, Ministère de la Justice
67.	FINLANDE	Jalo VATJUS-ANTTILA	Spécialiste principal, Ministère de la Justice
68.	FRANCE	Alexandra DAVIN	Magistrate - Chef de la Task Force Cybercriminalité, DACG Ministère français de la Justice
69.	FRANCE	Arnaud De Blesson	Juriste, Ministère de la Justice

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
70.	FRANCE	Alexandre FAIDY	Chargé de mission, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
71.	ALLEMAGNE	Stanislaw OPEL	Juriste - Procureur, Ministère fédéral de la justice et de la protection des consommateurs
72.	GHANA	Jamaldeen Tonzua SEIDU	Directeur général adjoint, Autorité de la cybersécurité (CSA)
73.	GHANA	Représentant	-
74.	GRECE	Georgios GERMANOS	Major de police, enquêteur en cybercriminalité, Police hellénique, Ministère de la protection des citoyens
75.	GRENADA	Francisca NOEL	Chef de la criminalistique numérique, police royale de Grenade
76.	HONGRIE	Blanka KORSÓS	Expert national, ministère de l'intérieur
77.	ISLANDE	Kristín JÓNSDÓTTIR	Conseiller juridique, ministère de la justice
78.	ISLANDE	Steinarr OMARSSON	Inspecteur en chef, police métropolitaine de Reykjavik

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
79.	ISRAËL	Alexandra Costantina KARRA	Avocate principale et chef d'équipe, département de la cybercriminalité au ministère de la justice
80.	ISRAËL	Naomi SHAMRA	Directrice, département des traités, ministère des affaires étrangères
81.	ITALIE	Paola GEMELLI	Inspecteur de la police nationale italienne, ministère de l'intérieur
82.	ITALIE	Roberta MESTICHELLA	Commissaire adjoint de la police d'État italienne, ministère de l'intérieur
83.	JAPON	Hiroaki HIRAYAMA	Directeur adjoint, Division de la planification de la politique cybernétique, Bureau des affaires cybernétiques, Agence nationale de police
84.	JAPON	Yuki KURITA	Chef de section, division de la planification de la politique cybernétique, bureau des affaires cybernétiques, agence nationale de police
85.	JAPON	Takashi KANATSU	Avocat, Bureau des affaires criminelles, ministère de la justice
86.	JAPON	Hitomi UEHARA	Directeur adjoint, division des traités, bureau des affaires juridiques internationales, ministère des affaires étrangères
87.	JAPON	Hikomichi UGA	Avocat, Bureau des affaires pénales, ministère de la justice

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
88.	JAPON	Haruna SENZAKI	Directeur adjoint, division de la coopération internationale en matière de sûreté et de sécurité, bureau de la politique étrangère, ministère des affaires étrangères
89.	KIRIBATI	Domingo KABUNARE	Politique et coordination centrale pour la cybercriminalité, ministère de l'information, des communications et des transports
90.	LIECHTENSTEIN	Lena Maria KLEIN	Officier diplomatique, Bureau des affaires étrangères du Liechtenstein
91.	LITUANIE	Michail ZAJAC	Chef de la cinquième enquête sur la criminalité grave et organisée, Bureau de la police criminelle de Lituanie
92.	LUXEMBOURG	Sandra LE	Juriste, Ministère de la Justice
93.	MALTE	Nathaniel Anton GAUCI	Avocat - Procureur, Bureau du Procureur général
94.	MAURICE	Rajesh Sharma RAMLOLL	Solliciteur général, Bureau du procureur général
95.	MOLDOVA	Oleg GRADINARU	Responsable de la direction de l'ordre public et de la politique de sécurité, lutte contre la criminalité, ministère de l'intérieur
96.	MOLDOVA	Stefan VECHIU	Troisième secrétaire, division du Conseil de l'Europe et des droits de l'homme, ministère des affaires étrangères

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
97.	MOLDOVA	Maxim MOTÎNGA	Procureur, Bureau du Procureur pour la lutte contre le crime organisé et les affaires spéciales
98.	MONACO	Samy DOUIDER	Chef de section, Direction des services judiciaires
99.	MONACO	Morgan RAYMOND	Procureur général adjoint, Bureau du Procureur général
100.	MONTENEGRO	Blagoje GLEDOVIC	Directeur général de la coopération internationale et de l'AML, ministère de la Justice
101.	MAROC	Représentant	Chef de l'Office national de lutte contre la criminalité liée aux nouvelles technologies, Direction générale de la sécurité nationale (DGSN)
102.	MAROC	Ahmed TAHIRI ALAOUI	-
103.	MAROC	Représentant	-
104.	PAYS-BAS	Laetitia KRÖNER	Chargée de la coordination des politiques, Ministère de la Justice et de la Sécurité
105.	NOUVELLE ZÉLANDE	Mark CHENERY	Officier de liaison de la police - Europol, police néo-zélandaise

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
106.	NOUVELLE ZÉLANDE	Pip SWANEY	Responsable politique, sécurité nationale, ministère de la justice
107.	NOUVELLE-ZÉLANDE	Malcolm COX	Chef de projet principal, Police néo-zélandaise
108.	NOUVELLE-ZÉLANDE	Représentant	Responsable du groupe interception et chef de projet pour l'adhésion à la Convention de Budapest, police néo-zélandaise
109.	NIGERIA	Jamila AKAAGA ADE	Chef de l'unité des poursuites en matière de cybercriminalité, ministère fédéral de la justice, Nigeria
110.	NIGERIA	Nkiru MELIFONWU	Conseiller juridique, Centre national de coordination de la cybersécurité, Bureau du conseiller pour la sécurité nationale
111.	MACÉDOINE DU NORD	Ana GOGOVSKA JAKIMOVSKA	Procureur général, Bureau du procureur général
112.	MACÉDOINE DU NORD	Vladimir MILOSHESKI	Procureur général, Bureau du procureur général
113.	MACÉDOINE DU NORD	Lazar TASEV	Collaborateur junior pour la législation pénale, ministère de la justice
114.	NORVÈGE	Quyên THI THUY NGUYEN	Conseiller ministériel, ministère de la justice et de la sécurité publique

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
115.	NORVÈGE	Eirik Trønnes HANSEN	Conseiller principal, Service national d'enquête criminelle
116.	PANAMA	Igor BLANCO SANDOVAL	Procureur, Ministère public
117.	PHILIPPINES	Robinson LANDICHO	Procureur municipal adjoint, ministère de la Justice
118.	PHILIPPINES	Allysa ESPELA	Agent d'investigation, Ministère de la Justice - Bureau de la cybercriminalité
119.	PHILIPPINES	Alice AWKIT-BAN-EG	OIC-Directeur, Département philippin de la justice - Bureau de la cybercriminalité
120.	PHILIPPINES	Khersien BAUTISTA	Conseiller d'État, ministère de la justice - Bureau de la cybercriminalité
121.	POLOGNE	Tomasz IWANOWSKI	Directeur adjoint du département de la cybercriminalité, Bureau du procureur national
122.	ROUMANIE	Magdalena IONESCU	Personnel juridique assimilé aux juges et aux procureurs, ministère de la justice
123.	RWANDA	Edwin MUKIZA	Analyste des affaires juridiques et réglementaires, National Cyber Security Authority (NCSA)

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
124.	SAN MARINO	Cecilia PEDINI	Deuxième secrétaire, ministère des affaires étrangères
125.	SAO TOME ET PRINCIPE	Frédérique D'ABREU	Juge à la Cour suprême de justice, Cour suprême de justice
126.	SAO TOME ET PRINCIPE	Ridelgil TAVARES	Procureur général, Bureau du procureur général
127.	SAO TOME ET PRINCIPE	Valder RAMOS	Procureur général, Bureau des poursuites
128.	SENEGAL	Mamadou Cissé FALL	Président de chambre à la Cour d'appel de Tambacounda
129.	SERBIE	Branko STAMENKOVIC	Procureur général, chef du département de la lutte contre la criminalité organisée et la cybercriminalité, Bureau du Procureur général suprême
130.	SIERRA LEONE	Mariama Saijay YORMAH	Coordinatrice nationale pour la cybersécurité
131.	SLOVAQUIE	Katarína ZGRADOVA	Conseillère générale d'État, ministère de la Justice
132.	SLOVÉNIE	Toni KASTELIC	Chef du centre d'investigation informatique, ministère de l'intérieur, direction de la police criminelle

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
133.	ESPAGNE	Maria Elvira TEJADA DE LA FUENTE	Procureur de la Cour suprême - Coordinatrice nationale contre la cybercriminalité, Bureau du procureur général de l'État
134.	ESPAGNE	Alberto REDONDO SÁNCHEZ	Chef du groupe de renseignement sur la cybercriminalité, Guardia Civil
135.	SUÈDE	Kristin MORÉN	Procureur principal, ministère public suédois, département juridique, division de la coordination internationale et du développement
136.	TONGA	Bernadette UTA'ATU	Avocat de la Couronne, Bureau du Procureur général
137.	TUNISIE	Salim ACHOUR	-
138.	TUNISIE	Faten JABBARI	Lieutenant-colonel, Ministère de l'Intérieur
139.	TUNISIE	Moez Medhi MAHMOUDI	Directeur des organisations européennes, ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger
140.	TÜRKIYE	İsa TOĞRUL	Chef de département, directeur général des relations extérieures et des affaires européennes, ministère de la justice
141.	TÜRKIYE	Représentant	Relations internationales, Police nationale turque - Département de la cybercriminalité

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
142.	UKRAINE	Pavlo KHRUSHCH	Procureur, Bureau du procureur général de l'Ukraine
143.	UKRAINE	Serhii SHABLI	Chef de la division du Conseil de l'Europe, des droits de l'homme et de la coordination de la politique de genre Direction générale des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine
144.	UKRAINE	Yurii SHAPOSHKIKOV	-
145.	UKRAINE	Oleksii TKACHENKO	END de l'Ukraine auprès de l'Agence ENISA de l'UE, ENISA
146.	ROYAUME-UNI	Julia ADAMS	Chef de la législation, des traités et des affaires internationales, ministère de l'intérieur
147.	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Sheri SHEPHERD-PRATT	Senior Counsel, Département de la Justice
148.	VANUATU	John JACK	Directeur du département des communications et de la transformation numérique

PAYS OBSERVATEURS

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
149	GUATEMALA	William CAMEROS MARTINEZ	Quatrième vice-ministre des technologies de l'information et des communications Coordinateur national
150	IRLANDE	Karen FRIEL	Directrice adjointe, politique cybernétique, ministère de la justice, de l'intérieur et des migrations
151	IRLANDE	James GOOD	Principal Officer, Cyber Policy, Department of Justice, Home Affairs, and Migration
152	KAZAKHSTAN	Azamat KALIASKAROV	Chef de l'unité de lutte contre la cybercriminalité, comité de sécurité nationale
153	KAZAKHSTAN	Aidar SAITBEKOV	Vice-ministre de l'intérieur de la République du Kazakhstan, ministère de l'intérieur de la République du Kazakhstan
154	KAZAKHSTAN	Ilyas YESKALIYEV	Chef de département, direction de la supervision des enquêtes sur les infractions pénales générales
155	KENYA	James KIMUYU	Directeur NC4, Comité national de coordination de l'informatique et de la cybercriminalité
156	CORÉE	Youngoh CHEONG	Chef de section, Agence nationale de police coréenne

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
157	CORÉE	Haejin LEE	Enquêteur, Bureau des procureurs suprêmes
158	CORÉE	Seungmo SEO	Inspecteur principal, Agence nationale de police coréenne
159	CORÉE	Hyungseok SHIM	Directeur et procureur principal, Bureau des procureurs suprêmes
160	CORÉE	Youngho JUNG	Inspecteur adjoint, Agence de la police nationale coréenne
161	CORÉE	Représentant	Deuxième secrétaire, ministère des affaires étrangères
162	CORÉE	Représentant	Directeur adjoint, ministère des affaires étrangères
163	CORÉE DU SUD	Représentant	-
164	CORÉE	Jeeyeon SO	Inspecteur principal, Agence nationale de police coréenne
165	KOREA	Représentant	Directeur de la division de la sécurité internationale et des affaires cybernétiques, ministère des affaires étrangères

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
166	MALAISIE	Siti Noor Harlina Binti AB MALEK	Directrice principale, Agence nationale de cybersécurité (NACSA)
167	MALAISIE	Fauziah Hanim ABUHAN	Surintendant de police du département des enquêtes et de l'application des lois, Agence nationale de cybersécurité (NACSA)
168	MALAISIE	Megat Zuhairy Bin MEGAT TAJUDDIN	Directeur général, Agence nationale de cybersécurité (NACSA)
169	MALAISIE	Noorul Fhaiez Binti MOHD NAYAN	Directeur adjoint principal, Agence nationale de cybersécurité (NACSA)
170	MOZAMBIQUE	Constantino SOTOMANE	Membre du conseil d'administration de l'Institut national des technologies de l'information et de la communication (INTIC)
171	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Gibuma SALIKA	Président de la Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cour nationale et Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée
172	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Rossica SALIKA	-
173	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Sean TRAWEN	Responsable du protocole, Cour nationale et Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée
174	PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	Michelle HAU'OFA	Représentante permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès des Nations unies à Genève

Non.	PAYS	Nom et Prénom	Fonction et institution
175	SEYCHELLES	Jude LOUIS	-
176	SEYCHELLES	Aubrey QUATRE	Chef de la police scientifique, forces de police des Seychelles
177	TRINITÉ-ET-TOBAGO	Samraj HARRIPAUL	Secrétaire de la Commission, Commission de réforme du droit de TT, Ministère du Procureur général
178	TRINITÉ-ET-TOBAGO	Marisa JOGIE	-
179	URUGUAY	Sebastián CAVASIN	Diplomate, ministre des affaires étrangères

ORGANISATIONS OBSERVATRICES

Non.	ORGANISATION	Nom et PRÉNOM	Fonction et institution
180	COMMISSION DE L'UE	Michele SOCCO	Chargé de mission, Commission européenne

Non.	ORGANISATION	Nom et PRÉNOM	Fonction et institution
181	EUROJUST	Sophie GSCHWIND	Magistrate
182	EUROJUST	Raluca RACASAN	Agent de coopération judiciaire
183	EUROJUST	Mieke DE VLAMINCK	Chef d'équipe - Cybercriminalité / Département des opérations, Eurojust
184	OSCE	Martha STICKINGS	Chef adjoint de l'unité chargée des questions stratégiques de police, conseiller en matière de cybercriminalité, OSCE

COMITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

Non.	Nom du Comité	Nom et Prénom	Fonction et institution
185	Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération en matière pénale (PC-OC)	Gabriela BLÁHOVÁ	1.1 Directrice du Département international pour les questions pénales, Ministère de la Justice, République tchèque

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Non.	Nom et PRÉNOM	Fonction
186	Matthias KLOTH	Chef de service, Gouvernance numérique et sport
187	Jan KRALIK	Chef de programme, Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Division de la cybercriminalité
188	Océane TIMONER	Assistante de programme, Comité de la Convention sur la cybercriminalité, Division de la cybercriminalité
189	Virgil SPIRIDON	Chef des opérations, Division de la cybercriminalité, C-PROC Bucarest
190	Alexandra MOCANU	Responsable des finances, Division de la cybercriminalité, C-PROC Bucarest
191	Giorgi JOKHADZE	Chef de projet, projet CyberEast+, Division de la cybercriminalité
192	Alexandra SLAVE	Chargée de projet, projet CyberEast+, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
193	Diana COJOCARU	Assistante de projet, projet CyberEast+, Division de la cybercriminalité, C-PROC Bucarest
194	Catalina STROE	Chef de projet, Projet Glacy-e, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
195	Javier GOMEZ PRIETO	Chef de projet, Projet Glacy-e, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest

Non.	Nom et PRÉNOM	Fonction
196	Nina LICHTNER	Chef de programme, Projet Octopus, Division Cybercriminalité
197	Razvan-Daniel OLTEAN	Assistant de projet, Projet Octopus, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
198	Elvira SIDOROV	Assistante de projet, Projet Octopus, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
199	Daniel CUCIURIANU	Chef de projet, Projet CyberSEE, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
200	Cristian MEDELEAN	Chef de projet, Projet CyberSEE, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
201	Ana ELEFTERESCU	Chef de projet, Projet CyberSouth+, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest
202	Jutta DINCA	Chef de projet, Projet CyberSPEX, Division Cybercriminalité, C-PROC Bucarest

INTERPRÈTES

Michael HILL
 Julia TANNER
 Chloé CHENETIER
 Nicolas GUITTONNEAU
 Birgit CHRISTENSEN
 Hans-Werner MUEHLE